

# LÉVESQUE DÉMISSIONNERA

• Ses 25 années de vie politique active soulignées à la Chambre B 1



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

A l'école sherbrookoise Marie-Reine, hier, les témoignaient fort bien que les vacances sont crues qui s'échappaient de la cour de récréation toutes proches...

## Enfin, les vacances!

par Stéphane Lavallée  
**SHERBROOKE** — Aujourd'hui, on peut jurer que les élèves des écoles primaires ne tiennent plus en place. Et pour cause: enfin, les vacances!

Coincidence heureuse, c'est aussi le début de l'été, même si cela ne se présente guère, cette année, comme une évidence. Quand même, ce n'est pas un mercure qui manque d'audace ou un soleil quelque peu gêné qui vont compromettre les grands projets estivaux et, surtout, ralentir des élèves qui n'ont plus que le goût de se dégourdir.

Hier, les enfants ont même devancé le temps, du moins à l'école Marie-Reine, rue Caen, à Sherbrooke, où les cris s'échappaient de la cour de récréation et témoignaient, mieux que n'importe quelle entrevue de journaliste, que les vacances sont toutes proches...

C'était journée des Olympiades et les nations du monde combattaient fermement pour

dérocher le grand titre de ces jeux collectifs. Une formule heureuse, si on en juge par l'enthousiasme des participants, alors qu'éèves de différents niveaux se regroupent au sein d'équipes nationales, sous la supervision des plus vieux, ceux de 6e année, à l'occasion d'une compétition où, dirait-on, des millions de dollars sont en jeu.

Mais, aux dernières journées d'école, les jeunes n'ont rien à foutre des sous et ils placent toutes leurs énergies et leur grand cœur pour le plaisir de se lancer à pleines jambes vers un grand saut en longueur. Un saut vers les piscines, la plage, les amis, les cabanes dans les arbres, les théâtres de marionnettes, les visites chez les copains, les camps d'été...

Pour certains, un saut vers une autre école, chez les grands du secondaire. Pour d'autres, qui affrontent leurs derniers examens, un saut vers le Cégep, pour le plaisir de voir les vacances arriver plus rapidement l'an prochain...

Si on part en vacances, on quitte alors sa "maîtresse", son professeur, le directeur, la cour d'école et les ballons qui viennent avec. On laisse des gens qu'on aime et la rupture, souvent, fait grossir comme une boule dans la gorge. On évite de croiser les regards pour se soulever quand même bonne chance, et à bientôt.

Mais enfin, on aura tout le temps de se revoir! Pas question d'assombrir une journée qu'on attend depuis si longtemps, tellement qu'on a commencé, il y a bien des semaines, à compter les jours sur le calendrier.

Et dans deux mois, lorsqu'on aura fini de brûler des guimauves autour du feu, quand l'eau du lac sera redevenue un peu froide, lorsque les cousins seront retournés en ville, quand les journées auront raccourci, on comptera les jours qu'il reste pour rencontrer son nouveau professeur et savoir si on sera placé dans la même classe que les amis...

par Rudy Le Cours  
**QUEBEC (PC)** — Le premier ministre René Lévesque a remis hier à la vice-présidente du Parti québécois, Mme Nadia Assimpoulos, sa démission en tant que président de ce parti dont il assumait la direction depuis sa fondation en 1968.

Cela signifie, selon les statuts du Parti québécois, que M. Lévesque demeure premier ministre pendant les prochains 90 jours, le temps qu'une course au leadership dont les modalités seront arrêtées samedi au Conseil national, ne débouche sur l'élection d'un nouveau président du PQ. M. Lévesque lui passera alors les pouvoirs, selon les statuts du parti.

Dans une lettre laconique rendue publique peu avant minuit, M. Lévesque s'exprime ainsi: "Chère Nadia, vous n'étiez pas sans vous douter, comme bien d'autres, que tôt ou tard je quitterais la présidence du parti. Ayant tout pesé de mon mieux, je vous remets la présente qui constitue ma démission prenant effet ce jour même. Il vous incombera donc, sauf erreur de mettre en marche le processus de remplacement qui est prévu dans les statuts."

Jointe à son hôtel dans la Vieille Capitale, Mme Assimpoulos a confirmé avoir reçu en fin de soirée par messenger la missive du premier ministre. "C'est avec tristesse que je reçois sa démission", a-t-elle simplement déclaré, ajoutant qu'elle avait beaucoup d'estime pour cet homme responsable de plusieurs réformes majeures dans l'histoire du Québec.

Dans le dernier des deux paragraphes de sa lettre, M. Lévesque indique qu'il sera absent du conseil national du Parti québécois, prévu pour samedi: "Je vous serais gré de transmettre pour moi au Conseil national ce simple message: merci du fond du cœur, merci à vous comme à tous ceux et celles, qui se reconnaîtront, et qui n'ont cessé depuis tant d'années de payer de leur personne et de leur portefeuille pour bâtir, enracer, maintenir ce projet si sain et démocratique que nous avons dessiné ensemble pour notre peuple."

### Succession

Dès ce matin, Mme Assimpoulos transmettra la lettre de M. Lévesque à l'exécutif national. Il est plus que probable que ses membres devront alors procéder à une révision de l'ordre du jour du conseil



(Laserphoto PC)

Le premier ministre René Lévesque a remis hier à la vice-présidente du Parti québécois, Mme Nadia Assimpoulos, sa démission en tant que président du parti.

national du PQ afin de mettre en branle le processus de succession de M. Lévesque. M. Lévesque sera vraisemblablement absent de cette réunion.

Mme Assimpoulos a indiqué que M. Lévesque ne l'avait nullement prévenue de ses intentions. A 20 heures, elle confiait d'ailleurs à plusieurs journalistes n'ayant encore eu aucune lettre, communication ou conversation téléphonique.

Quant au principal intéressé, il était introuvable.

Depuis quelques jours, M. Lévesque avait confondu les observateurs de la Colline parlementaire en multipliant les indices les plus contradictoires.

Hier en Chambre, il déclarait au moment où on rendait hommage à ses 25 ans de vie politique: "Ceux que vous enterrez si généreusement sous des fleurs se portent bien."

Il ajoutait, presque du même souffle, que la carrière du chancelier allemand Konrad Adenauer avait commencé à 67 ans pour se poursuivre durant 14 ans. M. Lévesque est âgé de 63 ans.

Plusieurs activités sont déjà inscrites à l'agenda de M. Lévesque en tant que premier ministre. Lundi, il offre une réception aux Musées des Beaux-Arts à l'occasion de la Fête nationale.

Mercredi, il décerne les premières décorations de l'Ordre du Québec.

M. Lévesque a également manifesté son intention d'assister à une conférence sur les précipitations acides au mois d'août dans le Midwest américain.

Toutes ces données laissent croire à plus d'un qu'il était toujours bien en selle.

Ceux qui prédisaient son départ alléguaient au contraire que M. Lévesque faisait des nominations qui laissaient présager son départ. Ainsi, hier encore, il faisait sous-ministre des Affaires sociales M. Pierre Le François qui le servait jusque là comme conseiller dans le dossier constitutionnel. M. Lévesque attend toujours la réponse du premier ministre canadien Brian Mulroney sur le projet d'accord qu'il lui a soumis à la mi-mai.

## Pour 24 ex-grévistas de l'hôpital Saint-Julien Congédiements annulés par le Tribunal du travail

**MONTREAL (PC)** — Les 24 travailleurs de l'hôpital psychiatrique Saint-Julien, à Saint-Ferdinand d'Halifax, congédiés en novembre dernier au cours de la grève illégale qui a paralysé cet établissement pendant plus d'un mois, ont appris hier qu'ils pourront conserver leur emploi.

dans cette petite localité de la région de Thetford-Mines.

Depuis leur "congédiement" il y a sept mois, les 24 syndiqués n'ont pas perdu de journée de travail. Le protocole de retour au travail, négocié au terme du conflit, prévoyait en effet qu'ils demeureraient en poste tant qu'un tribunal d'arbitrage n'aurait pas statué "au mérite sur chacun des cas".

Ce règlement survenu entre le ministre des Affaires sociales d'alors, M. Camille Laurin, et le président de la CSN, M. Gerald Larose, avait soulevé l'ire des fédérations d'administrateurs publics qui y voyaient "une bénédiction du mépris des lois et une incitation à la désobéissance".

L'assesseur patronal, Me Michel Décaré, s'est dissocié de la décision du juge Geoffroy. Dans un document d'une quinzaine de pages il soutient que les congédiements sont "pleinement justifiés" et déplore que le tribunal, pour en arriver à une décision unanime, n'ait pas considéré la possibilité d'imposer une sanction de plusieurs mois de suspension aux salariés concernés.

Il s'oppose à une interprétation des lois qui ferait en sorte "qu'on ne pourrait congédier une personne ayant participé à une grève illégale dans le secteur hospitalier sans congédier tous les participants".

Les 717 grévistes de l'hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand d'Halifax sont rentrés au travail le 15 novembre 1984 sans avoir réussi à bloquer les réaménagements de personnel à l'origine du conflit.

La direction de l'hôpital avait choisi de remplacer, dans chacune des 18 unités de soins de l'hôpital, un préposé aux malades par une infirmière auxiliaire.

la tribune  
Toute une Equipe!  
21 FEVRIER  
ANNIVERSAIRE  
1910 1985

De nos archives

Mauvaise méthode pour apprendre l'anglais

L'enseignement mécanique de l'anglais dans nos écoles au moyen du phonographe, suivant la méthode Patenaude, a été jugé inapte aux besoins de nos maisons d'éducation sous le contrôle de la Commission Scolaire de Sherbrooke.

A une assemblée spéciale de cette commission tenue hier après-midi, le 24 octobre 1934, celle-ci, par un vote de 4 à 1, a décidé de l'abolir. Seul le Commissaire Bachand a voté contre la motion du Commissaire Johnny Bourque et dans un an, on n'aurait plus de phonographe dans nos écoles.

M. Bachand a suggéré de faire venir l'un des agents du système Patenaude à Sherbrooke pour lui permettre de répondre aux objections des maîtres & maîtresses mais ses collègues ont déclaré que ces professeurs étaient à même de juger de la valeur du système et du moment qu'ils apportaient des raisons sérieuses, il n'y avait pas lieu de remettre cette question à plus tard.

A l'enquête de la Commission de police

La guerre des cassettes se termine par un compromis A 2

Les Expos battus 2-1 par Rhoden et les Pirates D 1.

TEMPERATURE  
ENSOLEILLE: 8 — 24°C.  
DEMAIN: BEAU D-7

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS ..... B-5
- BANDES DESSINEES ..... C-4
- DECES ..... C-7
- DE TOUT DE TOUS ..... D-7
- FINANCE ..... B-4
- PETITES ANNONCES ..... C-2
- SPORTS ..... D-1
- VIVRE EN '85 ..... C-1

Quand le mercure baisse en été, ma température monte!

**L'enquête de la Commission de police sur l'affaire de Rock Forest**

Production ou non de bandes d'enregistrement

# Un compromis met fin à la "guerre"

par Pierre Saint-Jacques

**SHERBROOKE (psj) —** La guerre des cassettes a pris fin vers 17 heures, hier, au palais de justice.

La Commission de police du Québec et les procureurs représentant les policiers et municipalités impliqués dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Rock Forest ont trouvé un terrain d'entente propre à débloquer ce cul-de-sac dans lequel on s'était enfoncé au sujet de la production ou non des bandes d'enregistrement de la police ayant trait aux incidents Pascal et Le Châtillon, les 22 et 23 décembre 1983.

**Proposition déposée**

À la toute fin de l'après-midi, au moment où l'on s'y attendait le moins, Me Jacques Bellemare, procureur des policiers de Sherbrooke, a déposé une proposition devant les juges Roger Gosselin, Raymond Boily et le commissaire Jacques Dufort, proposition de cessez-le-feu qui a fait l'unanimité sur la question.

Mais cela éliminera du même coup la production de bobines maitresses, de cassettes d'enregistrement ou de repiquage de conversations ou de montage car on déposera en preuve des transcriptions d'enregistrement pour certaines périodes des journées du 22 et 23 décembre.

bre touchant spécifiquement les conversations téléphoniques et radiophoniques pour les incidents Pascal et Le Châtillon.

Selon le vœu même de Me Bruno Leclerc, Me Bellemare a dit que l'on remettrait les transcriptions de la période allant de 16h15 à 18h15 du 22 décembre au sujet de l'incident Pascal et de celle allant de 0 heure à neuf heures du matin du 23 décembre pour l'incident Le Châtillon.

"Nous espérons que ce compromis plus qu'honorable, de dire Me Bellemare, permettra de faire avancer les travaux de la Commission."

On rappelle que le procureur de la Commission, Me Leclerc, tenait à prendre connaissance de ce qui s'était dit lors des deux incidents afin de mieux comprendre la planification de l'intervention au motel Le Châtillon au cours de laquelle un innocent a été tué et son compagnon blessé.

La proposition veut que le directeur Léon Paquin, de la Police municipale de Sherbrooke, reste pour toute la durée de l'enquête le gardien des deux bobines maitresses de 24 heures.

Sous la supervision de M. Paquin, un officier qu'il désignera et un officier de la Sûreté du Québec agréé par le procureur de la Commission isoleront les parties pertinentes aux incidents mentionnés. Les deux of-

ficiers procéderont ensemble à la dictée, à la transcription et à la vérification des transcriptions tout en omettant les détails relatifs aux indicateurs et aux informations pouvant permettre de les identifier.

"Bien sûr, d'ajouter Me Bellemare, une fois la transcription faite, il y aura une preuve faite devant la Commission sur la véracité et la justesse des informations. Cela devrait débloquent l'imbroglio, protéger la crédibilité de la Police de Sherbrooke, assurer la protection des indicateurs et des informations privilégiées, enfin permettre à l'enquête d'avancer."

D'un commun accord, on a écarté définitivement les bobines secondaires, c'est-à-dire le montage déjà fait à partir des bobines maitresses des opérations du 22 et 23 décembre.

Le juge et président Roger Gosselin a accueilli la proposition en soulignant que la preuve devra cependant être faite sous serment au sujet de l'authenticité des transcriptions.

Une fois la proposition présentée et acceptée, les procureurs qui avaient fait des objections sur la production des bobines maitresses et des extraits, les ont levées.

On ignore quand les transcriptions seront soumises aux membres de la Commission mais on a assuré que l'on ferait diligence.



Me Bruno Leclerc, procureur de la Commission de police du Québec, vérifiant certains détails avec l'enquêteur, M. Lapointe, avant la reprise des audiences hier.

## Enquête très importante pour l'avenir des corps policiers

— André Pépin

**SHERBROOKE (psj) —** "Elle est aride mais très importante et très intéressante pour l'avenir des corps policiers du Québec et pour l'avenir de la Commission de police du Québec."

Invité, à l'issue de la première tranche de travaux, à commenter l'enquête de la Commission de police du Québec qui se déroule présentement à Sherbrooke au sujet de l'intervention policière au motel Le Châtillon, M. André Pépin, journaliste à La Presse, en a souligné toute l'importance.

"Importante pour l'avenir de la Commission, à savoir si le procureur général du Québec a le droit et le pouvoir de savoir ce qui s'est passé dans un événement précis impliquant un corps policier et quels moyens le procureur général peut-il utiliser pour connaître toute la vérité si la Commission a de la misère. C'est pour cette raison qu'il est primordial qu'on se rende jusqu'au bout de cette enquête."

Pour M. Pépin, l'avenir et l'efficacité de la Commission pourraient se jouer ici même à Sherbrooke

dans le cadre de l'enquête présentement en cours.

Quant à l'avenir des corps policiers, M. Pépin a ajouté qu'une enquête du genre, s'il y a des lacunes constatées, peut obliger la CPQ à établir des critères et des normes précises pour certaines situations.

"Pour les corps policiers, l'enquête peut les amener à faire leur auto-critique ce qu'ils n'aiment habituellement pas faire en public. Il ne faut pas se leurrer, tous les corps policiers du Québec ont les yeux tournés vers l'enquête présentement en cours et les conclusions pourraient bien les amener à ajuster leur tir."

Pour le journaliste, le fait que les municipalités et les policiers prennent tous les moyens pour se défendre et se soient raffinés en quelque sorte face à la CPQ rend de plus en plus difficile la tenue de telles audiences.

En voulant se donner une défense pleine et entière à laquelle ils ont droit, les policiers peuvent donner l'impression au public qu'ils ont des choses à cacher alors que ce n'est peut-être pas le cas mais cette réticence, ce réflexe de défense peut nuire à leur image.

## Les policiers de Sherbrooke n'avaient besoin de l'autorisation de personne

— Richard Parenteau

**SHERBROOKE (psj) —** Pour le directeur Richard Parenteau, de la Police municipale de Rock Forest, la dizaine de policiers sherbrookoïses qui ont participé à l'intervention au motel Le Châtillon, à Rock Forest, à l'aube du 23 décembre 1983, n'avaient pas besoin de son autorisation ou celle de ses policiers pour la mener.

Il était le neuvième témoin appelé à la barre depuis la reprise des travaux de la Commission de police du Québec sur l'incident Châtillon, lundi dernier.

Tantôt comique à cause de sa façon directe et colorée de dire les choses, tantôt bourru ou surpris des questions qu'on lui pose, M. Parenteau a d'ailleurs déposé des documents en preuve que parlé au cours de la journée.

Il a toutefois précisé, sauf pour ce qui est d'une directive de quelques lignes sur les demandes d'assistance des autres corps policiers, qu'il n'existait pas de politique précise sur les interventions des autres corps policiers sur son propre territoire.

"Ils n'ont besoin d'autorisation de personne. Si je dois aller à Montréal, à Québec ou ailleurs pour mon travail, je suis un agent de la paix, je peux y aller sans demander de permission."

Il semble donc que l'on n'aurait pas à autoriser le "débarquement" des policiers de Sherbrooke pour reprendre l'expression de Me Bruno Leclerc, procureur de la Commission de police du Québec.

M. Parenteau a déposé outre de nombreux rapports, un code d'opérations de 80 directives à suivre

dans différentes situations, directives en vigueur depuis 1978 à la police de Rock Forest.

Toutefois il n'y en a aucune concernant l'usage des armes à feu. Quant à l'usage des armes personnelles, le policier devait l'enregistrer au bureau de M. Parenteau et remplir une formule disant que cette arme ne serait utilisée qu'en service.

Lors du 23 décembre 1983, le service de police de Rock Forest ne possédait pas de gaz ni d'équipement spécialisé sauf ce qu'il est coutume de trouver chez un corps policier: véhicules de patrouille,

armes, système de communications, etc.

M. Parenteau a confirmé que M. Maurice Houle, alors directeur de la Police de Sherbrooke, l'avait fait venir à son bureau, le 23 décembre 1983, pour lui remettre le dossier Châtillon.

Au sujet de cette affaire, M. Pa-

renteau en avait appris l'existence à 09h30, le 23, alors que le sergent Yvon Charpentier, de son service, qui avait participé à l'opération avec le constable Mario Laliberté lui avait téléphoné à son domicile pour lui parler de la fusillade et de l'arrestation de deux suspects pour l'affaire Pascal.



Richard Parenteau

## L'ex-directeur Houle appelé à expliquer le pourquoi d'un dossier à "deux têtes"

**SHERBROOKE —** Pourquoi deux dossiers? Pourquoi un dossier Pascal et un dossier Châtillon? Où est la logique?

Dès l'ouverture des audiences, hier matin, le juge Raymond Boily, de la Commission de police du Québec, a rappelé à la barre M. Maurice Houle, directeur retraité de la Police municipale de Sherbrooke, afin de lui demander des précisions sur ce dossier à deux têtes.

M. Houle a simplement redonné les mêmes explications que la veille: parce que le dossier Pascal était une chose et l'intervention au motel Le Châtillon au cours de laquelle il y avait eu deux blessés, en était une autre.

Par souci d'impartialité, à cause de la présence de blessés (car à ce moment du jour, le 23 décembre 1983, il était question de blessés et non d'une personne décédée et d'un blessé), M. Houle avait pris la décision de remettre le dossier au directeur Richard Parenteau, de la Police municipale de Rock Forest, car cela s'était déroulé sur son territoire.

Alors pourquoi la police de Sherbrooke a-t-elle continué à assurer la surveillance d'un blessé à l'hôpital si le dossier Châtillon était confié à Rock Forest?

Parce que le blessé était toujours considéré à ce moment-là comme suspect dans l'affaire Pascal car on croyait à la possibilité d'un troisi-

me homme qui aurait pu s'enfuir avec les armes et l'argent.

Et si la surveillance a été levée à l'hôpital le 24 décembre 1983, c'est qu'aucun élément nouveau ne permettait de retenir cette personne plus longtemps.

Y avait-il un lien entre les dossiers Pascal et Châtillon? Oui, de répondre M. Houle.

Alors pourquoi le retrait du détective Michel Salvail de ce dossier et son maintien dans celui de Pascal? Toujours par souci d'impartialité et à cause de l'existence de blessés.

**Reprise mardi**

Les travaux de la Commission reprennent mardi après-midi au Centre judiciaire de l'Université de Sherbrooke. À cause des nombreux procureurs et policiers en cause dans le dossier, et à cause de la période de vacances, il semble impossible de tenir des audiences au cours du mois de juillet. Pour cette raison, à la fin de la seconde tranche de travaux, la semaine prochaine, il se pourrait que l'enquête soit ajournée jusqu'au mois d'août.

Les policiers sur lesquels reposent principalement l'opération Châtillon, à savoir André Castonguay, Roger Dion, Michel Salvail et Camille Vachon, pourront possiblement être entendus en compagnie de leur procureur, Me Michel Proulx, dans la semaine du 12 août.

**King wellington**  
REDIGÉE EN COLLABORATION

Toute personne ayant appris pourquoi une dépanneuse a traîné l'automobile neuve de **Gaston Gagné** au garage, pourra communiquer avec la rédaction. L'information sera traitée de façon très confidentielle.

**Réal Nolette** se souviendra sûrement de son dernier voyage à Rimouski. Après avoir dégusté du homard à volonté dans un restaurant de cette ville, il a décidé de ramener quelques crustacés dans une glacière. Notre ami a bien sûr acheté de la glace pour conserver ses homards bien au frais, mais il a oublié de fermer le bouchon du renvoi d'eau. Avec le résultat que la valise arrière de sa rutilante voiture neuve a été imprégnée d'une odeur dont ses passagers se passeraient certainement!

**Me Paul Dunnigan** a nié la ruineur voulant qu'il entreprenne un voyage en voilier de par le vaste monde. Il attendra sa retraite avant de partir.

**Me Daniel Hébert** a circulé

pendant un kilomètre sur le terre-plein de l'autoroute avant de se réveiller. Il dormait pas mal dur.

**Lucie Dumas** a laissé ses souliers dans le béton fraîchement coulé du trottoir en face du palais de justice.

Dans le cadre du centenaire de l'exposition de Sherbrooke, **Hélène Jacob** attend la participation des gens au concours de jardinières fleuries et pour lequel des prix seront remis aux gagnants.

On dit souvent que le travail n'a jamais tué personne, mais dans le cas de **Réjean Cloutier**, la moindre petite besogne à laquelle il participe réussit à le calmer passablement, pour ne pas dire l'assagir complètement.

Amateur de sensations fortes, **Paul Jeannotte**, n'allait surtout rater la dernière édition du Grand Prix du Canada. Seule déception au tableau: sa propre Formule 1 n'était pas tout à fait à point pour lui permettre de se rendre rapidement à Montréal.

Je trouve le conseiller Laflamme bien bon de régler les problèmes du district no 12.

**L'ENVELOPPE D'ARGENT**

CHLT 963 RADIO

9.30:	.....	\$
10.30:	.....	\$
11.30:	.....	\$
15.30:	.....	\$

**PRENEZ EN NOTE TOUS LES MONTANTS DU LUNDI AU VENDREDI!**

d'une ligne à la page

PUBLICITE  PUBLI-REPORTAGE  CONCOURS   
PUBLI-PROMOTION  ANNONCES  RELATIONS PUBLIQUES

# Bingon 750

la tribune Toute une Equipe!

## \$75000 A GAGNER

**MARATHON — CARTE JAUNE**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
JEUDI, le 20 juin 1985:  
B-1, O-83, G-47, B-4, N-43  
O-75, N-40, G-58, B-8, O-61

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
VENDREDI, le 21 juin 1985:  
N-31, I-20, N-34, I-25, O-89

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

**la tribune** Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.  
Tél.: 569-9261, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

**YVON DUBE**  
Président et Editeur

**JEAN VIGNEAULT**  
Redacteur en chef

**FRANCOIS VAILLANCOURT**  
Directeur du service de la publicité

**GASTON GAGNE**  
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Municipalité de Fleurimont

## AVIS

Veuillez prendre note que lundi le 24 juin 1985, étant un jour férié l'horaire de la cueillette des ordures ménagères sera retardé d'une journée sur tout le territoire de la Municipalité.

Le responsable de la salubrité

119586-20-21-22 juin

**Pour vos travaux en...**

**Isolation Cloisons amovibles et murs secs Tuiles acoustiques**

**Clément Fortier & Associés Inc.**

965, rue Panneton  
Sherbrooke, Qué.  
J1K 2B3  
(819) 563-8333

Nous utilisons l'isolant «Red Top»

**La Quotidienne** 174-9966

Le projet de redonner vie à l'ex-édifice Scott-Lasalle se concrétise

# 8 millions \$ injectés au centre-ville



Yaqub Mirza

par François Gougeon  
**SHERBROOKE** — Le centre-ville de Sherbrooke aura son centre commercial, alors que des investisseurs, dont un groupe d'Américains, ont confirmé hier l'injection de 8 millions \$ pour redonner vie à l'ancien édifice Scott-LaSalle, de la rue Des Grandes-Fourches sud.

Le nouvel établissement commercial, que l'un des promoteurs, Pierre Langis, a qualifié d'unique au Canada, car il jumelle centre d'achats et marché public, avait été promis il y a deux ans, mais n'avait pu alors se concrétiser, en raison d'une foule de facteurs, portant autant sur les difficultés d'y réunir les capitaux nécessaires que des problèmes logistiques, comme le manque d'espaces de stationnement et la mauvaise circulation dans le secteur.

Or, tous ces obstacles ont maintenant été contournés. D'une part, Pierre Langis, pour former la compagnie Marché des Grandes Fourches, s'est associé à la Fondation Saar, dont l'un des actionnaires est M. Yaqub Mirza, de Washington, qui possède déjà l'édifice du 101 Frontenac (ancien édifice Gabr). Cette compagnie a procédé à l'a-

chat de l'immeuble Scott-LaSalle, appartenant à Saad Gabr, dont l'acte de vente a été enregistré en mai. M. Langis n'a pas indiqué le montant de la transaction. La Fondation Saar détient la majorité des actions de la nouvelle société.

Pour ce qui est des solutions aux autres problèmes, la Ville de Sherbrooke, comme l'a déjà fait savoir La Tribune, a accepté d'engager 1,6 million \$ pour corriger l'enlèvement de la rue Des Grandes-Fourches sud, et l'intersection de cette artère avec King ouest, où passent 21.000 véhicules par jour, de façon à assurer une meilleure circulation dans le secteur. Des cases de stationnement supplémentaires seront également aménagées et louées à l'établissement commercial, qui pourra compter sur 815 emplacements.

Un autre problème résidait dans

les risques d'inondation de la rivière St-François. Pour y remédier, des travaux seront conduits de façon à élever le plancher de 20 pouces et ainsi rencontrer les exigences du ministère de l'Environnement.

### Euphorie

C'est dans l'euphorie que Pierre Langis, accompagné de Yaqub Mirza et de deux associés, a procédé à l'inauguration du chantier qui sera mené d'ici le 15 octobre, pour l'ouverture du marché. Celui-ci comprendra 140.000 pieds carrés de boutiques locatif, occupés par 82 boutiques, dont un grand magasin, People, qui retiendra près de 40.000 pieds carrés. Il est prévu que l'ancien marché public, qui sera doté d'un deuxième étage, communiquera directement avec l'immeuble. Les investissements totaliseront 8 millions \$, selon M. Langis, dont 5,3 millions \$ pour les travaux et la décoration et le reste pour l'acquisition de la bâtisse et les frais d'honoraires professionnels (architectes, ingénieurs, etc.).

"L'originalité de notre projet

tient au fait que les gens retrouveront sous un même toit autant des boutiques spécialisées en lingerie, chaussures et autres marchandises sèches, que des kiosques offrant chacun leur spécialité en matière d'alimentation: boulangerie, fromagerie, fruits et légumes, ainsi de suite", a expliqué Pierre Langis, également propriétaire de l'Hôtel Wellington et oeuvrant dans l'immobilier.

Le maire Jean Paul Pelletier a aussi fait part de son enthousiasme, en identifiant le nouveau service commercial de la rue Grandes-Fourches sud comme "l'élément moteur qui permettra une véritable relance du centre-ville. Le haut de la falaise, avec la Place Paton et le Palais de justice, est déjà très bien relancé. Maintenant, c'est au tour de ce côté-ci de la falaise, avec un projet qui créera 500 emplois".

Il a finalement tenu à féliciter les investisseurs. "Je félicite Pierre Langis, qui a eu la tête assez dur pour ne pas se laisser décourager et pour rendre à bien ce projet. De même que ces associés, que je remercie d'avoir eu cette confiance en Sherbrooke."



Pierre Langis

Construction de 4 conciergeries entreprise sans permis

# Ascot exige l'arrêt immédiat des travaux

par Michel Morin

**ASCOT** — Le maire de la municipalité d'Ascot, Robert Pouliot, s'est engagé à faire parvenir un injonction, dès ce matin, au promoteur Evelino Bergamin pour qu'il cesse tous travaux de construction d'immeubles à logement en bordure de la rue Gauthier.

aujourd'hui.

### Forte délégation

Une forte délégation de citoyens du district numéro 4 a assisté à cette assemblée spéciale.

les élus ont clairement indiqué leur intention de faire cesser le travail déjà entrepris, en plus de revoir le plan d'ensemble de zonage adopté en 1979.

Pour sa part, le comité d'urbanisme recommandera au conseil de

Pressé par plus de 50 contribuables du secteur — soit le district numéro 4 — le maire Pouliot a indiqué que si les membres du comité de l'urbanisme n'étaient pas en mesure d'effectuer convenablement leur travail, il le ferait à leur place.

Et c'est ainsi qu'il a promis d'acheminer au promoteur Bergamin, qui a déjà débuté des travaux de construction sans pour autant détenir de permis, une injonction pour le forcer à abandonner son projet de construction de quatre conciergeries.

Lors d'une assemblée spéciale passablement houleuse en certaines occasions et qui a été tenue, hier, à la demande même des contribuables, les conseillers municipaux présents — il ne manquait que M. Jean-Guy Landry — ont de plus été invités à prendre position sur le plan d'ensemble de zonage, particulièrement dans le district 4.

Tous les conseillers présents, y compris le maire Pouliot, se sont engagés à voter contre l'approbation de ce plan d'ensemble ce qui, de toute évidence, impliquera un réaménagement complet du zonage qui prévaut actuellement dans ce secteur.

Invité à faire le point sur la présente situation, le maire Pouliot a avoué que le promoteur en question ne détenait aucun permis et qu'en conséquence, il sera invité à abandonner ses travaux de construction.

"On peut même faire payer quelqu'un qui ne s'est pas conformé aux règlements municipaux. Même que l'on pourrait exiger que le terrain soit remis dans son état naturel", de commenter le maire Pouliot, qui s'est toutefois dit d'accord avec de



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Dans la salle des délibérations devenue trop petite, les contribuables ont clairement indiqué aux élus municipaux leur volonté. Ils s'op-

posent à toute construction de conciergeries sur la rue Gauthier.

Brandissant des pancartes pour manifester leur opposition à toute construction d'immeubles à logement dans leur secteur, particulièrement sur la rue Gauthier, les contribuables ont forcé le maire et les conseillers à prendre une position ferme dans le dossier.

De toute évidence, ils ont remporté une première manche puisque

prévoir une zone tampon dans ce secteur, recommandation qui pourrait éventuellement permettre l'aménagement d'un parc.

Aujourd'hui même, les représentants du comité d'urbanisme (et possiblement le maire Pouliot) demanderont à rencontrer le promoteur Evelino Bergamin pour lui faire part de leur décision.

# Le prix de l'essence grimpe de 6¢

**SHERBROOKE (GF)** — Les automobilistes sherbrookoïses paient de 0.05 \$ à 0.06 \$ de plus pour le litre d'essence depuis quelques heures, sinon depuis quelques jours, dépendamment de l'endroit

ou ils font le plein de leur automobile.

En effet, les compagnies d'essence — et, selon une courte enquête menée par le journal, toutes les compagnies ont suivi le pas — ont

brutalement décidé de mettre fin à la baisse graduelle des prix de l'essence entreprise au début de l'année et de façon plus marquée au cours des mois de mai et juin.

Cette baisse amorcée afin, disaient,

de permettre aux pétrolières de maintenir ou d'accroître leur part de marché, avait culminé aux environs de 0.50 \$ le litre d'essence ordinaire avec plomb au cours de la dernière quinzaine.



(Photo La Tribune)

Le prix à la pompe du litre d'essence a brutalement grimpé au cours des derniers jours en passant des environs de 0.50 \$ à plus de 0.55 \$.

Or, au début de la semaine ou encore mercredi ou jeudi, dépendamment des compagnies, l'ordre a été donné aux détaillants de hausser les prix. De sorte que le litre d'essence ordinaire avec plomb se détaille présentement entre 0.559 \$ et 0.564 \$, selon l'enseigne où l'automobiliste s'adresse. L'essence sans plomb, elle, se vend désormais aux environs de 0.59 \$ ou 0.61 \$.

Un détaillant, interrogé sur le sujet, précise que cette restructuration des prix provient des pétrolières et que la part du détaillant demeure inchangée peu importe le prix à la pompe.

Il rajoute qu'il faut savoir que le prix de l'essence au Québec demeure nettement plus élevé que celui de l'Ontario et qu'on doit pointer du doigt les taxes ascenseurs du gouvernement du Québec comme responsables de la situation.

Par ailleurs, il était possible, hier, de trouver au moins un oasis — sûrement d'autres — où l'essence se détaillait toujours à 0.502 \$ le litre. Il s'agissait de la station service de Petro-Canada, rue Galt ouest. Là, on signalait n'avoir pas reçu d'avis de hausse de la compagnie. Pourtant, Petro-Canada n'avait pas oublié la station de la rue King ouest où les prix s'ajustaient à celui de la concurrence.

# Édifice Mirza: créance de l'entrepreneur Adricon rachetée

**SHERBROOKE** — La fondation Saar, de Washington, (EUA), a racheté la créance de l'entrepreneur général Adricon Ltée et de ses sous-traitants, qui grevait l'ancien marché transformé en palace oriental sur la rue Frontenac, à Sherbrooke.

Cette nouvelle a été confirmée hier par Me Daniel Hébert, l'avocat d'Adricon.

On ne connaît pas le montant de la transaction entre la fondation et l'entrepreneur Adricon Ltée, qui friserait toutefois le demi million de dollars.

Adricon avait été le maître d'oeuvre de la restauration de l'immeuble pour le compte de Hatley Acres, qui a été transféré par la suite à Les technologies et expertises North Hatley Ltée.

Après de nombreuses procédures, Adricon Ltée avait obtenu un jugement de 450.000 \$ contre le propriétaire de l'immeuble, pour payer la balance des travaux exécutés.

L'immeuble a été vendu en justice le 21 décembre et acheté

au prix de 910.000 \$ par M. Yaqub Mirza, un homme d'affaires de l'Etat de Virginie.

Le nouveau propriétaire de l'immeuble a fait compléter les travaux qui n'étaient pas terminés.

Les autres créanciers de la propriété de la rue Frontenac étaient La fiducie Gardian (La Banque Continentale) et la Canadian Massawipi Centre for International Furnishings Ltée. Cette dernière avait fait enregistrer la veille de la vente, un privilège de fournisseur de matériaux pour 562.707 \$.

On a appris que La Banque Continentale aurait aussi vendu sa créance hypothécaire de trois millions de dollars à la Fondation Saar.

Le protonotaire Benoit Bachand possède encore en mains 736.033 \$ du revenu de la vente après avoir payé la ville de Sherbrooke pour taxes et électricité et doit colloquer les autres créanciers qui sont de moins en moins nombreux.

# Entreprise Ultra Coating Canada autorisée à s'établir à Sherbrooke

par François Gougeon

**SHERBROOKE** — Un autre projet industriel associé au groupe Les Papiers Peints Berkley inc. verrait bientôt le jour à Sherbrooke.

C'est du moins l'information obtenue par La Tribune, qui a pu confirmer que l'Agence d'examen de l'investissement étranger (mieux connu sous le sigle anglais FIRA) a donné son autorisation à l'entreprise Ultra Coating Canada pour l'établissement d'une usine au pays, plus précisément à Sherbrooke.

L'entreprise en question, se spécialisant dans la production et la vente de revêtements muraux, donc de papiers peints, est détenue à 50 pour cent par le groupe anglais Allen Farrow Paper Sale et l'autre 50 pour cent par deux hommes d'affaires canadiens.

Au bureau de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, à Ottawa, un porte-parole a refusé de donner les informations concernant la nature du projet envisagé pour Sherbrooke, le montant des investissements et le nombre d'emplois qui seraient ainsi créés. On a seulement accepté de transmettre le

nom du responsable à rejoindre dans ce dossier, à savoir M. Dennis Wood, de Berkley Wall Coverings, dont l'adresse du 1051 Galt est, à Sherbrooke, est celle des Papiers Peints Berkley.

Toutefois, il s'est avéré impossible d'en savoir davantage à cet endroit: M. Dennis Wood est absent du pays et ne sera de retour que mardi d'une réunion qui le retient présentement aux Etats-Unis.

Du côté de la Société de développement industriel de Sherbrooke, le président Jean Paul Pelletier a reconnu l'existence du projet, faisant remarquer qu'il était délicat d'en parler à ce moment-ci. Il a toutefois accepté de dire que cette implantation était une suite directe de l'installation de nouvelles presses chez Berkley et permettrait de remplir à Sherbrooke certaines opérations actuellement effectuées en Europe. On parle de la création de cinq emplois, mais le projet pourrait donner lieu à un impact plus considérable dans le futur. "Il s'agit du genre de projet qualifié de satellite qui, bien que modeste au départ, peut donner lieu à des choses très importantes plus tard", a noté M. Pelletier.

# La SCHL centralise certains services: 7 ou 8 emplois affectés

**SHERBROOKE (GF)** — La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) procède présentement à la centralisation de certains services offerts jusque là dans ses bureaux régionaux.

Il s'agit notamment de l'administration des projets sociaux, soit le prêt aux coopératives et organismes à but non lucratif, et l'administration et les assurances des projets locatifs, deux services dont le volume d'affaires dans les régions ne justifie pas le maintien d'effectifs à coût raisonnable.

Selon M. Bernard Wirich, le gérant du bureau de Sherbrooke de la SCHL, l'impact de cette mesure aura pour effet de couper sept à huit des 23 emplois offerts à Sherbrooke par la SCHL.

Toutefois, précise-t-il, ces pertes d'emplois ne se traduiront pas par

des mises à pied puisque, depuis deux mois, la société a mis de l'avant un programme de retraite anticipée qui a déjà réduit de 42 le nombre des employés de la société au Québec, laissant ainsi autant de postes pour les employés qui sont plus mobiles. La centralisation à Longueuil de ces services aura également pour effet de créer des emplois disponibles pour les employés affectés par la mesure.

Toujours selon M. Wirich, c'est vraisemblablement à la fin août que la centralisation aura des effets sur le bureau de Sherbrooke.

Le gérant du bureau de Sherbrooke de la SCHL a finalement précisé qu'il n'était aucunement question pour la SCHL de fermer des bureaux régionaux dont Sherbrooke comme le voulait un "scoop" véhiculé par CHLT-Radio, hier matin.

MEUBLES  
**Lebel**  
& fils inc.

*été*

**COATICOOK**  
155  
RUE CHILD  
849-2754

**3**  
MOIS

**DE BEAU TEMPS**

Achetez maintenant,  
**1<sup>er</sup> VERSEMENT**  
à L'AUTOMNE

N.B. Ne s'applique pas aux appareils électroménagers.

Jusqu'à

**50%**

DE RÉDUCTION

**4**

ÉTAGES  
DE  
MEUBLES

MEUBLES  
**Lebel**  
& fils inc. *été*

SE TERMINE LE 29 JUIN '85 A MIDI.

**\$600,000**

DE MARCHANDISES

← **CA VAUT  
L'DETOUR!**

MEUBLES  
**Lebel**  
& fils inc.

155, Child, Coaticook,  
**849-2754**

Appellez à nos frais.

**ÉPARGNEZ**





(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Pendant que des accidentés du travail manifestaient devant le centre hospitalier Hôtel-Dieu, d'autres faisaient de même à Magog.

## Médecins chahutés par des accidentés du travail

par Gilles Fiset  
SHERBROOKE — Deux orthopédistes de Sherbrooke et de Magog, les docteurs Gilles Lamoureux et Peter Marosi, ont fait les frais, hier, d'une dénonciation publique et de manifestations devant leur bureau de la part d'une soixantaine de personnes réunies sous la bannière de l'Union des travailleurs accidentés de Magog-Orford.

Comme l'a expliqué M. Maurice Dorval, conseiller à l'Union, l'action entreprise hier vise essentiellement à dénoncer ces deux médecins comme étant des "médecins de boss", un terme péjoratif créé par M. Michel Chartrand et désignant les médecins engagés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail ou tout autre organisme gouvernemental d'indemnisation aux victimes d'accidents ou d'actes criminels afin de revoir les dossiers des indemnisés.

On accuse ces deux médecins en particulier de renverser régulièrement les diagnostics et les plans de traitement établis par les médecins personnels des victimes qui seraient forcés de retourner prématurément au travail. "Et ces deux médecins agissent ainsi sans même voir le patient ou après l'avoir vu cinq minutes", de dire M. Dorval.

Selon lui, il est clair que ces médecins payés par la Commission, la Régie de l'assurance automobile ou le Fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels, selon le cas, rendent des décisions en fa-

veur de leur patron, le gouvernement du Québec, à l'encontre de la santé et de l'intégrité physique des victimes.

Pourquoi des médecins traitent-ils acceptent-ils une telle situation?

Selon M. Dorval, des médecins déplorent la situation mais refusent de s'élever contre des collègues, ayant l'esprit corporatiste.

Pourquoi alors l'Union ne s'adresse-t-elle pas au Collège des médecins si des membres font preuve d'un manque flagrant d'éthique professionnelle?

A cette question, M. Dorval rétorque que, dans un avenir très rapproché, on sera obligé d'en venir à et de demander au Collège de se prononcer, dossiers à l'appui.

Mais pour l'instant, l'Union dit souhaiter que des manifestations semblables à celles tenues à Sherbrooke, hier matin, devant l'Hôtel-Dieu, et à Magog, en après-midi, devant le bureau du docteur Marosi, suffisent et portent des fruits.

Les participants à cette manifestation regroupaient des victimes d'accidents de travail, des victimes de maladies professionnelles, des victimes d'accidents de la route et des victimes d'actes criminels.

"Dans tous les cas, on vit des situations semblables où le diagnostic et le plan de traitement du médecin traitant sont contredits sans justification par le médecin du boss qui a toujours le dernier mot puisque c'est le boss lui-même qui est juge et partie", a affirmé M. Dorval.

### Au palais de justice

#### • Examen imposé par précaution

SHERBROOKE — Le juge Michel Côté, de la Cour des sessions de la paix, a renvoyé Joseph Boisvert pour un examen pour savoir s'il est apte ou non à comparaître.

Après que le tribunal lui eut proposé l'assistance d'un avocat, le prévenu a répondu qu'il n'en voulait pas parce que le gouvernement est trop pauvre.

#### • Elle ne magasinera plus seule

SHERBROOKE — Le défendeur Jean-Pierre Rancourt a obtenu un cautionnement pour Micheline Forget-Lamouche après avoir convaincu le tribunal que son mari ne la laissera plus magasiner toute seule.

Mme Lamouche, âgée de 31 ans, de Montréal, attend son procès pour deux vols et une tentative de vol à l'étalage au Carrefour de l'Estrie quelques jours avoir avoir bénéficié d'une remise en liberté surveillée.

#### • Trois mois de prison

SHERBROOKE — Denis Bernier a écopé d'une peine de trois mois de détention pour le vol d'appareils électrographiques d'une valeur de 1,260 \$ au Rock Palace alors qu'il se trouvait sous le coup d'une probation et en attente de sentence.

Il a encouru cette condamnation du juge Yvon Roberge, de la Cour des sessions de la paix.

#### • Levée du coude coûteuse

SHERBROOKE — Jean-Guy Charest a été condamné à une peine de deux mois de prison pour s'être attablé à une taverne malgré une interdiction formelle du tribunal.

Il s'était reconnu coupable de bris de promesse et de bris d'engagement.

Charest, âgé de 49 ans, de Sher-

brooke, a reçu cette sentence du juge Yvon Roberge.

Le tribunal avait défendu à l'accusé de mettre les pieds dans les débits de boisson et l'avait astreint à suivre les directives du psychiatre-légitime Pierre Gagné après avoir été trouvé coupable du port d'un couteau dans un dessein dangereux.

Le défendeur Michel Beauchemin a réclamé une sentence clémente pour son client qui était venu suivre des cours à Sherbrooke.

Bernier avait été placé en liberté surveillée en 1984 et attend une sentence pour vol le 28 juin, à Québec.

### Rejet de vapeurs nocives

# Production temporairement interrompue chez PPD

par Gilles Fiset

SHERBROOKE — La compagnie PPD-Hercules prend des mesures afin de corriger la situation déplorée par des résidents des rues Prince et Lamy, à Sherbrooke, qui se disent grandement incommodés par des émissions de vapeurs d'un produit identifié jusqu'à maintenant comme étant du dicyclopentadiène (DCPD).

A cause de ces vapeurs, ces gens et leurs enfants disent avoir souffert d'irritations aux yeux et à la gorge, de pleurs, d'étourdissements, de nausées et de maux de tête, au cours des dernières semaines alors que, profitant du beau temps, ils sont plus souvent et longtemps à l'extérieur de leur maison située à plus de mille pieds de l'entreprise.

Selon M. Paul Jeannotte, porte-parole régional du ministère de l'Environnement, la compagnie a

cessé hier la production sur les appareils permettant la solidification et le moulage du dicyclopentadiène, un produit semblable au plastique, et dont les vapeurs sont rejetées à l'extérieur du bâtiment par un système de soufflerie.

La compagnie a cessé les opérations le temps d'allonger le tuyau de rejet et de fabriquer une cheminée d'une cinquantaine de pieds de haut. La production pourrait reprendre aujourd'hui.

Comme le signale M. Jeannotte, cette solution favorisera la dispersion des vapeurs mais, bien sûr, ne règlera pas le problème des émissions.

Toutefois, avant d'aller plus loin, il faut établir la teneur des émissions. Avec le DCPD, un produit dangereux pour la santé car il peut s'attaquer au système nerveux, au foie et au rein lorsque les concentrations sont trop élevées, le seuil au-delà duquel il ne faut pas aller, est de cinq parties par million.

Aussi, rapporte le ministère de l'Environnement qui tient ses informations de la compagnie même, la compagnie profite présentement des services d'un technicien-hygiéniste prêt par Hercules, le fournisseur de DCPD. Ce technicien-hygi-

niste doit voir à évaluer la situation tant à l'intérieur de l'usine qu'à l'extérieur et à proposer les correctifs qui s'imposeraient, le cas échéant.

Aujourd'hui, un technicien du bureau régional de l'Environnement doit se rendre sur place afin d'évaluer également la situation.

Selon M. Jeannotte, la compagnie PPD-Hercules affiche dans ce dossier une attitude très positive et fait preuve de grande collaboration.

Par ailleurs, il a été impossible de parler, hier, au président de la compagnie, M. Raymond Morissette, afin d'obtenir une confirmation des actions entreprises par PPD-Hercules en vue de corriger la situation et de connaître la nature précise des émissions de vapeur.

## Moteur surchauffé responsable de dommages évalués à 25,000 \$?

SHERBROOKE (PSJ) — Une défectuosité dans un moteur de pompe à puisard serait responsable d'un incendie qui a causé des dommages de l'ordre de 25,000 \$ à une maison à quatre logements, située au 1251 de la rue Ste-Thérèse, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Tous les effectifs de la caserne 1 ont été dépêchés sur les lieux vers

deux heures du matin à la suite de l'alerte donnée par une voisine.

"Le feu était pris au sous-sol et il y avait de la fumée sur les deux planchers de la maison. L'évacuation était déjà faite."

C'est en ces termes que le lieutenant Yves Lacharité a décrit la situation à l'arrivée des pompiers. Le capitaine Gérard Boudreau et le

lieutenant Mario Boudreau ont participé aux opérations.

La fumée dense a nécessité l'utilisation des masques respiratoires pour permettre aux pompiers d'aller défilier les flammes là où elles se trouvaient.

Il a fallu une trentaine de minutes de combat pour que les sapeurs puissent se rendre maîtres de la situation.

Le lieutenant-inspecteur Léopold Bourque, du département de prévention, a été demandé sur les lieux afin d'entreprendre l'examen devant permettre de découvrir l'origine et la cause de l'incendie.

Il a retenu comme hypothèse une défectuosité du moteur activant la pompe à puisard. Le moteur surchauffé, a donné naissance aux flammes qui ont grimpé dans une étagère, dévoré les articles inflammables et causé l'incendie.

L'avertisseur de fumée a tiré du sommeil le propriétaire, M. Armand Beauchemin, qui habite au premier palier. Deux des trois autres logements étaient occupés au moment de l'incendie. Tous ont pu être évacués sans problème.

De tous les logements, celui de M. Beauchemin a été le plus touché et ne pourra vraisemblablement pas être occupé avant quelques jours. Pour les autres locataires, dès qu'un système temporaire d'électricité pourra être installé, ils seront en mesure de réintégrer leur domicile.

Le lieutenant Lacharité a subi des blessures mineures lors du combat tout comme le lieutenant-inspecteur Bourque lors des fouilles.

Les pompiers ont regagné leur caserne vers 5 h. 15.

La soirée et la nuit ont par ailleurs été perturbées en d'autres lieux puisque, vers 22 h. 15, rue Bel-Horizon, à Ascot, un feu de cheminée a occupé les pompiers durant plus d'une heure.

Puis vers les quatre heures du matin, un patient du pavillon Emie-Noël, au centre hospitalier l'Hôtel-Dieu, aurait mis le feu à un paquet de journaux. L'équipe de sécurité de l'endroit a rapidement contrôlé la situation. Les pompiers du poste 4 y ont été appelés pour les vérifications d'usage.

## Les fêtards surveillés de près par Métro-Police

Old Orchard

Outre les opérations radar qui seront intensifiées, les policiers effectueront plusieurs vérifications auprès des automobilistes.

"Des barrages routiers seront dressés à quelques endroits. Et les gens qui désirent se

rendre à Old Orchard

en passant par Lennoxville feraient mieux d'attendre d'être rendus à destination avant de commencer à fêter. Sinon, la fin de semaine pourrait être écourtée", de rappeler le directeur de Métro-Police.

# Vente D'ÉTÉ

du 19 au 22 juin  
MERC., JEU., VEN., SAM.

## ROBES ou 2 PIÈCES

Prix rég. jusqu'à \$75. \$39.  
SPEC.

### ROBES CHIC

(pour les mères des mariées)  
Prix rég. de \$125 jusqu'à \$200  
SPEC. \$89

### ENSEMBLES PANTALONS

Prix rég. de \$70 à \$100.  
\$49  
SPEC.

### BLOUSES JUPES PANTALONS GILETS

\$25  
SPEC.

### MAILLOTS DE BAIN

Prix rég. jusqu'à \$50.  
\$25  
SPEC.

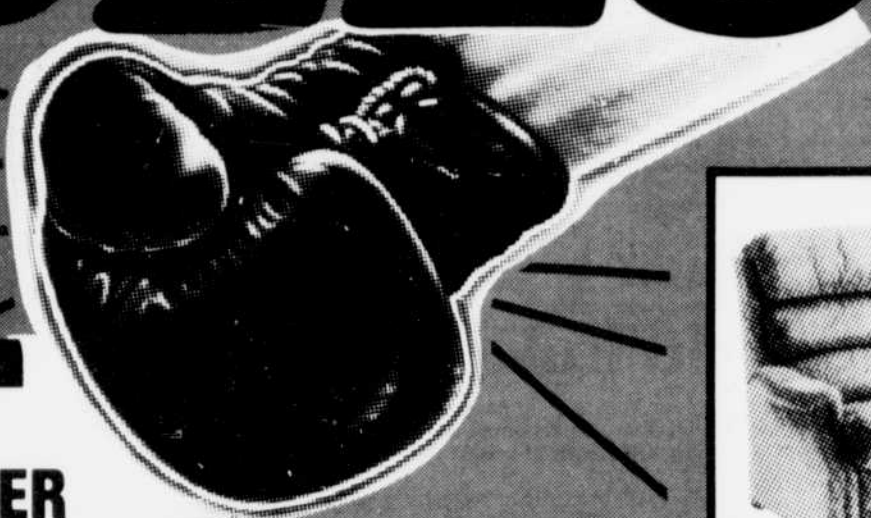
.....LES BOUTIQUES.....

# MARIE Elle

Galeries Quatre Saisons — 569-2104 Carrefour de l'Estrie — 563-3888

# LIQUI-MEUBLES FRAPPE

**ENSEMBLE DE MATELAS**  
**54"**  
 510 ressorts. **\$259**  
 Seulement

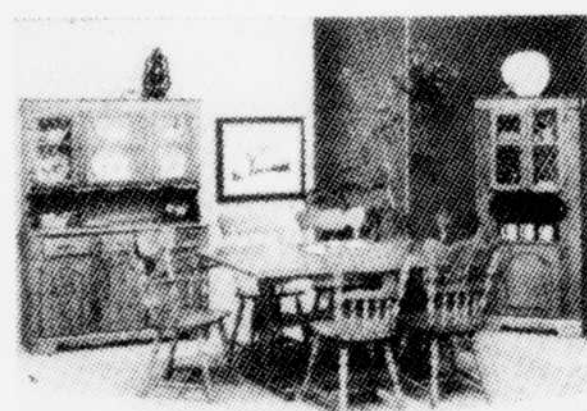


PLUSIEURS FAUTEUILS INCLINABLES OU BERCANTS **\$219**  
 ET INCLINABLES A partir de



**MOBILIER DE CHAMBRE**  
 sectionnel,  
**A PRIX TRES COUPE**

**SALON CHANDERIC**  
**SOFA et CHAISE**  
 Choix de tissu **\$429** Aussi sofa-lit disponible



**MOBILIER DE CUISINE**  
 avec 6 chaises  
**\$689**

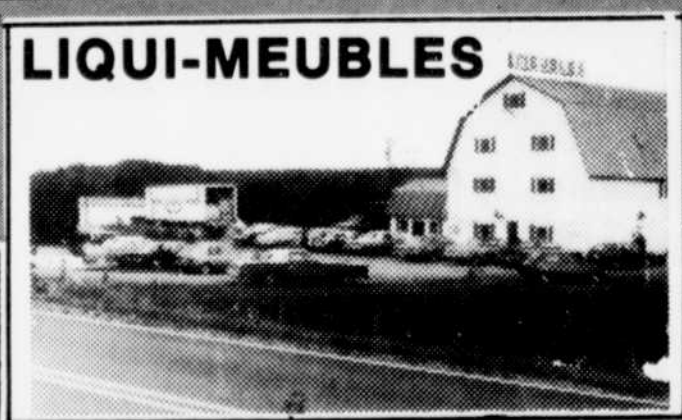
**MOBILIER DE CHAMBRE**  
 Bureau triple, miroir, commode 5 tiroirs, tête de lit, table de chevet. Fini chêne.  
**\$799**

**Hotpoint**

**LAVEUSE / SECHEUSE HOTPOINT**  
**\$785**

**LAVE-VAISSELLE KitchenAid**  
 Prix très spécial

**"Le champion"**

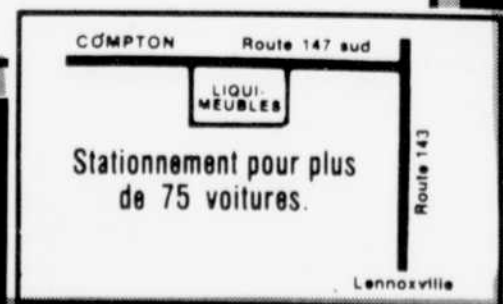


**LA GROSSE GRANGE BLANCHE DES ÉCONOMIES**  
 Dépositaire: KitchenAid, Hotpoint, Kelvinator, Hitachi.

**MOBILIER DE CUISINE 5 mcx**  
 Aussi disponible: Vaisselier **\$299**

Payez et emportez, ou livraison moyennant un léger supplément

**R.R.1, COMPTON 835-5607**



118839 Visa et Master Card acceptées.

# Luxueuse résidence d'été incendiée



(Photo La Tribune par Yvon Rousseau)

Les pompiers de Valcourt arrosent copieusement les ruines de la riche résidence d'été, qui a été détruite par un incendie, dans la nuit de mercredi à jeudi.

par Yvon Rousseau  
**LAC BROMPTON** — La Sûreté du Québec a entrepris une enquête, afin de déterminer les causes de l'incendie qui a détruit une résidence d'été, chemin Bombardier, en bordure du lac Brompton, dans la nuit de mercredi à jeudi.

La résidence appartient à Mme Jeannine Bombardier, de Montréal, fille de l'inventeur de la motoneige, feu M. J.-Armand Bombardier. Valcourt. Les pertes sont évaluées à environ 175,000 \$.

M. Germain Bernier, directeur du service des incendies de Valcourt, qui s'est rendu sur les lieux avec 12 pompiers, hier matin, a déclaré qu'il a demandé une enquête à la Sûreté du Québec, afin de s'assurer que le feu n'a pas été allumé par des vandales.

Ce sont trois femmes, embauchées pour faire le ménage dans la riche résidence d'été, qui ont découvert l'incendie, à leur arrivée sur les lieux, hier matin, un peu avant 9 heures.

L'alerte a été donnée aux pompiers de Valcourt vers 9 h. 15. Les sapeurs se sont rendus sur les lieux avec deux camions-citernes et

une auto-pompe. "A l'arrivée de la brigade des incendies sur les lieux", a commenté M. Germain Bernier, "il n'y avait déjà plus rien à faire, puisque le feu avait déjà détruit toute

la maison et son contenu. Nous nous sommes contentés d'arroser des ruines."

M. Bernier a précisé qu'on venait de finir de repeindre la résidence d'été, cette semaine, et que trois femmes de ménage y avaient travaillé toute la journée, mercredi, et qu'elles devaient poursuivre leur travail, hier matin.

"M. Gilles Bombardier, de Valcourt, chargé de la surveillance de la maison d'été, s'était rendu sur les lieux, mercredi, et il avait constaté que tout était normal", de dire le chef des pompiers.

Selon M. Bernier, l'incendie a débuté au cours de la nuit, mais il ne peut dire à quelle heure.

L'endroit est isolé et aucun des voisins de l'endroit n'habite encore son chalet. "C'est ce qui explique que le feu ait été découvert ce matin, mais qu'il a pu faire rage une bonne partie de la nuit", d'ajouter M. Bernier.

Enfin, le chef des pompiers a dit qu'un camion devait aller livrer des meubles neufs, au cours de la journée d'hier.

## Chasse à l'homme fructueuse: quatre adolescents interceptés

par Yvon Rousseau  
**WINDSOR** — Les policiers municipaux de Windsor ont procédé à l'arrestation de quatre adolescents, à la suite d'une chasse à l'homme à grande vitesse, dans les rues de Windsor, aux environs de 23 heures, mercredi soir.

Les suspects, dont trois sont âgés de 15 ans et l'autre, de 16 ans, sont tous de Windsor. Ils ont été remis entre les mains du directeur de la protection de la jeunesse.

Le tout a débuté lorsque les agents Robert Blanchard et Denis Lacerte, en train d'effectuer leur ronde routinière, dans les cours de garage, ont aperçu quatre jeunes dans une auto, près du garage Victor Beaudoin. Intrigués par cette présence suspecte, les policiers ont voulu vérifier l'identité des individus.

Alors que les deux agents s'approchaient, la voiture a démarré en trombe, pour entreprendre une course folle et extrêmement dangereuse dans les rues de Windsor. Les policiers eurent tôt fait de se lancer à sa poursuite.

La chasse à l'homme se poursuivait sur la rue Du Moulin quand la voiture des suspects s'est enlisée, en montant sur un terre-plein.

Les quatre suspects ont pris la fuite à pied, en direction du boisé situé derrière le centre récréatif de Windsor. Les deux policiers ont réussi à rattraper trois des quatre fuyards. Le dernier a été arrêté hier matin.

Ces quatre adolescents sont également reliés par les policiers à un autre vol d'automobile, perpétré dans la nuit de lundi à mardi, également au garage Victor Beaudoin, ainsi qu'au vol de la plaque d'immatriculation d'un camion, au garage Fournier. Les jeunes malfaiteurs se seraient emparés d'une voiture Plymouth Horizon, évalué à 3,500 \$. La plaque d'immatriculation volée sur le camion fut apposée à l'auto et tout était prêt pour la grande balade nocturne.

"Fait déplorable à noter", de souligner M. Gilles Gauvreau, directeur de la police municipale de Windsor, "c'est que, dans ces

deux cas, les clefs étaient demeurées dans le contact des véhicules. C'est une invitation à voler."

La voiture volée dans la nuit de lundi à mardi a été retrouvée dans le stationnement, derrière le restaurant Ti-Co Pizzeria, rue St-Georges, à Windsor. La

transmission a été endommagée au cours de la balade des jeunes gens. L'auto prise en chasse par les policiers a également été endommagée. En tout, les dommages sont estimés à 1,000 \$. Les deux voitures volées et retrouvées sont évaluées à 5,000 \$.



(Photo La Tribune par Yvon Rousseau)

Seule la cheminée est restée debout.

## Dépotoir nucléaire Joe Clark invité à faire le point

SHERBROOKE (MM) — Le député libéral du comté d'Orford, M. Georges Vaillancourt, demande au ministre des Affaires extérieures du Canada de faire le point sur les négociations qu'il a entreprises avec Washington dans le dossier de l'implantation d'un dépotoir nucléaire à proximité de la frontière canado-américaine.

Dans une missive adressée au ministre Joe Clark, le député indique que ce projet soulève une vive inquiétude dans la région et tout particulièrement dans le comté d'Orford.

M. Vaillancourt pré-

cise de plus que le Parti libéral, de même que le gouvernement québécois, ont accordé leur appui aux diverses revendications exprimées par la population de l'Estrie quand à ce projet d'implantation d'un dépotoir nucléaire dans la municipalité de Holland Pond, dans l'état du Vermont.

De façon à éclairer la population de l'Estrie sur les négociations entreprises entre le Canada et Washington, le député d'Orford demande au ministre Joe Clark de rendre publics les résultats des pourparlers entre les deux pays.

## La Fête nationale soulignée avec éclat

RICHMOND — La région de Richmond sera au rythme de la province lors de la fin de semaine de la Fête nationale.

Les festivités prendront leur envol ce soir, au Centre communautaire avec un disco-jeune organisé par les louvetaux et Éclaireurs.

Demain, ce sera le repas communautaire aux fèves au lard et, cette année, la Société St-Jean Baptiste et le Comité de réorganisation du Centre-Ville ont décidé d'unir leurs efforts pour cette occa-

sion. Le repas sera servi au stationnement municipal, de 12 heures à 14 heures, aux 250 premières personnes arrivées. En cas de pluie, il sera servi dans la salle de montre du garage Dyson.

Dimanche, c'est au parc Léandre-Lamoureux, à Cleveland, que les activités se poursuivront avec les finales du tournoi de balle, un tournoi de souque à la corde et de fers, un souper avec porc braisé au menu, le couronnement de la reine du 130e anniversaire de Cleveland.

# Fleurir sa ville, c'est l'embellir

L'horticulture, c'est ma passion. Il y a maintenant vingt-huit ans que je travaille dans ce domaine et, comme responsable des serres municipales, je veille chaque année à la culture et à l'entretien de 500 000 plants.

À titre de président du comité d'embellissement de Sherbrooke, je suis heureux de constater que ma passion est devenue celle de bien des gens. En effet, on peut voir dans les différents quartiers de la ville de plus en plus de terrains aménagés et de balcons fleuris. Les abords des demeures sont bien plus attrayants! Nous, au

comité, faisons tout notre possible pour encourager la participation des citoyens au concours "ville fleurie". Parce qu'après tout, fleurir sa ville, c'est l'embellir. Et c'est une façon très originale de contribuer à faire de Sherbrooke plus qu'une ville!

*André Caron*

André Caron  
 Responsable  
 Section espaces verts et horticulture

Sherbrooke  
 plus qu'une ville



AGENCY: MANULIFE DE L'ESTRIE INC. SHERBROOKE

A la gravière St-François

# Des gicleurs pour réduire le soulèvement de poussière

par Michel Morin  
**FLEURIMONT** — "L'installation de ces gicleurs devrait permettre de régler le problème, du moins dans une grande proportion."

Responsable des relations publiques à Environnement Québec, Paul Jeannotte a ainsi fait le point sur le dossier de la gravière St-François qui avait soulevé les protestations de plusieurs résidents du développement Dubreuil, à Fleurimont.

effectués sur l'exploitation pour réduire le soulèvement de poussières de sable.

Mis à l'essai ces derniers jours, il semble que ce système soit assez efficace.

"Nous avons reçu beaucoup de pluie ces derniers jours, mais hier, alors qu'il venait passablement, les gicleurs étaient en fonction et les résultats semblent concluants

selon un technicien de notre ministère qui s'est rendu sur les lieux", de commenter M. Jeannotte.

Quelques retards ont toutefois marqué l'installation de ces gicleurs puisque le propriétaire de la gravière St-François a été contraint de modifier la dimension des gicleurs en cours de route.

"Le système aurait normalement dû être en opération un peu avant, mais le type des gicleurs d'abord employés ne faisait pas l'affaire, d'ajouter M. Jeannotte. Mais maintenant, il semble que tout soit ren-

tré dans l'ordre."

Du côté de Fleurimont, le maire Julien Ducharme a déjà indiqué que l'administration municipale voulait assurer un suivi un dossier.

Dans cette optique, le conseil municipal a mandaté un ingénieur pour effectivement suivre le cheminement de ce dossier.

"Et de façon périodique, notre inspecteur doit nous faire rapport de la situation", de soutenir le maire Ducharme, qui espère que les soulèvements de poussières de sable seront grandement réduits.

## Aménagement à la MRC du Haut St-François: rencontre avec les représentants des ministères concernés

par Jean Donato

**EAST ANGUS** — Le comité d'aménagement de la MRC du Haut St-François a rencontré les représentants des divers ministères impliqués dans l'élaboration du schéma d'aménagement. M. Georges Felli, qui a été chargé du dossier de la MRC par le ministre Alain Marcoux, était également présent à cette réunion. Le dépôt de l'avis gouvernemental sur la proposition d'aménagement de la MRC, avait suscité une levée de boucliers dans les milieux municipaux de la région.

Le préfet de la MRC, M. Wells Caotes, a déclaré "Nous avons eu un très bon dialogue avec les représentants des ministères". Il s'est dit particulièrement encouragé par l'attitude des ministères de l'Agriculture, de l'Énergie et de l'Environnement. C'est avec ces trois ministères que les divergences sont les plus importantes.

Le préfet a indiqué que le comité d'aménagement soumettrait un rapport écrit à l'assemblée des maires. Il a cependant fait savoir que "pour l'instant nos propositions

sont à l'étude, au moins ce n'est pas un non comme dans le document gouvernemental".

Par ailleurs, lors de son assemblée régulière de mercredi dernier, le conseil des maires a adopté une résolution demandant au gouvernement de ne pas décréter de réserve écologique sur le territoire du Mont Mégantic. La MRC souhaite que le gouvernement ne donne pas suite aux intentions du ministère de l'environnement, tant que l'impact d'une telle décision ne sera pas analysée par les intervenants régionaux.

Une réserve écologique est interdite au public et dans le milieu on s'interroge sur les conséquences possibles sur le développement touristique. Si les maires ne disent pas non à ce projet, ils veulent s'assurer de bien comprendre toute les implications qu'aurait la réserve, qui s'étendrait aussi sur le territoire de la MRC du Granit. Selon nos informations, celle-ci devrait adopter sous peu une résolution semblable pour demander à Québec de surseoir au projet de réserve écologique sur le Mont Mégantic.

## Plus de 200 Fermières réunies à Bromptonville

par Louise Simard

**BROMPTONVILLE** — "De nos bonnes artisanes, les mérites il faut louer; c'est par elles que l'on garde les traditions du passé" (Y. Vachon).

Plus de 200 femmes se sont réunies mercredi à Bromptonville, dans le cadre du dix-neuvième congrès régional des cercles de Fermières.

La venue de ce congrès coïncide avec deux autres événements importants: le Centenaire de la ville de Bromptonville et le quarante-cinquième anniversaire du Cercle des Fermières de l'endroit.

Plus de 35 cercles totalisant environ 2.000 membres étaient représentés au congrès. Mme Gaétane Pinard, présidente de la Fédération numéroté 8 se dit fort réjouie du succès qu'a remporté cette journée ayant pour thème "Fermières, Femmes de défi". Tout au long des ateliers, l'accent a été mis sur la motivation des femmes, la prise de conscience des valeurs à protéger et la force grandissante de l'Association.

Parmi les activités au programme, il y a eu la célébration de la messe par Mgr Jean-Marie Fortier suivie de la bénédiction. Puis, ce fut la présentation des invités d'honneur et du comité exécutif par la présidente régionale. Le comité a ensuite dévoilé un résumé des activités régionales et provinciales. Les congressistes ont eu à se prononcer sur les recommandations et lectures des rapports des différents comités.

### Autres activités

On a remis des trophées à des cercles qui se sont distingués dans un travail spécifique. Le Cercle des Fermières de Richmond s'est mérité le trophée "Pierrette Benoit" pour son rapport au comité Arts domestiques. Le trophée d'artisanat a été remis au Cercle des Fermières Beaulieu de Rock Forest qui s'est classé premier au pointage. Pour ce qui est de l'artisanat de l'année, le hasard a désigné Olivette Masson, du Cercle Beaulieu de Rock Forest.



(Photo La Tribune par Louise Simard)

Mme Gisèle Bergeron, conseillère municipale de Bromptonville, a remis à Mme Gaétane Pinard l'insigne de la ville, en présence du maire Clément Nault.

## Municipalités en bref

### Ascot

**ASCOT (MM)** — Dans le but d'étudier les importants dossiers de la municipalité, les élus d'Ascot tiendront un lac-à-l'épaulé les 12, 13 et 14 juillet à North-Hatley.

Appelé le "Sommet Belvédère" par les conseillers, cette rencontre permettra à l'administration municipale d'étudier notamment des sujets tels l'assainissement des eaux, le centre communautaire et l'implantation d'un parc industriel.

Les états financiers de l'année 1984 ont été déposés lors de la dernière assemblée du conseil municipal et il apparaît qu'un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 133.465 \$ a été réalisé.

Ce surplus budgétaire porte le surplus libre accumulé de la municipalité d'Ascot à 835.522 \$.

Les noms de Robert Pouliot, maire, et de Marcel Cyr, con-

seiller municipal, ont été retenus à titre de représentants de la municipalité d'Ascot qui siègeront au conseil d'administration de la nouvelle Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke.

Des représentations ont été effectuées à la MRC de Sherbrooke par le conseil municipal d'Ascot, en rapport avec la proposition préliminaire du schéma d'aménagement de la MRC de Sherbrooke. Ces représentations ont trait au territoire agricole d'Ascot que l'on veut préserver.

Dans cette optique, l'administration municipale devrait faire parvenir à la MRC de Sherbrooke un avis expliquant que les attentes de cette municipalité ne sont pas comblées dans cette proposition préliminaire. Les élus tiennent à ce qu'une zone industrielle soit reconnue sur le territoire d'Ascot.

### Magog

**MAGOG (GP)** — La ville a échangé la machine à peindre les lignes de rues qui s'est avérée trop fragile pour le travail qu'on exigeait d'elle! Une machine plus grosse a été achetée à la même compagnie, en échange de l'ancienne et de 6 365 \$.

Les 61 accidents de la circulation enregistrés sur le territoi-

re municipal ont fait 10 blessés durant le mois de mai, et les policiers ont émis 223 contraventions.

27 des 96 vols commis à Magog en mai ont été résolus ce qui représente une valeur de 21 232 \$ sur les 42 857 \$ dérobés.

Le bilan des incendies à Magog et à l'extérieur de la ville a

été exceptionnellement bas durant le mois de mai, puisque 10 feux seulement ont été déclarés, et que les dégâts totaux ne dépassent pas 10 500 \$.

Les policiers municipaux qui sont en négociation avec la ville, pour le renouvellement de

### Windsor

**WINDSOR (CC)** — La liste des comptes payables au 31 mai 1985 a été acceptée. Le montant s'élève à 60.517.95 \$. La deuxième tranche de la quote-part de la ville de Windsor sera versée à la MRC de Val St-François. Le montant est de 3.686.50 \$.

Les édiles ont adopté une résolution d'appui à la municipalité de St-Claude pour des travaux exécutés dans le cadre du programme Berges Neuves.

La ville de Windsor aura son char allégorique lors de la parade de la St-Jean-Baptiste de St-François-Xavier de Brompton. Le thème sera "sports et culture".

Les membres du conseil municipal ont lancé un appel aux bénévoles pour la peinture des chambres des joueurs du Centre J.A. Lemay. Les personnes intéressées à donner quelques heures de leur temps peuvent se présenter au Centre Lemay aujourd'hui ou contacter la directrice des services récréatifs pour plus d'information.

Différents changements ont été apportés au règlement régissant le stationnement. Sur la rue St-Georges entre les numé-

ros civiques 253 et 263 (face au terrain de balle) le stationnement sera interdit entre le 1er juin et la Fête du travail. Sur toute la rue Watopéka le stationnement sera interdit du côté nord-ouest, alors qu'il sera aussi défendu de stationner du côté nord-est de la 1ère Avenue entre la rue Du Moulin et la rivière Watopéka.

L'Office municipale d'habitation de Windsor (OMHW) adressera une demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de concrétiser le projet de construction de 40 nouveaux logements pour personnes âgées à faible revenu. La SHQ a déjà entre les mains un dossier mais il date de 1976. Actuellement, 86 logements sont sous la juridiction de l'OWHW dont 40 sont réservés pour les personnes âgées.

Une partie du contrat des travaux d'assainissement des eaux a été octroyée à Excavation René St-Pierre au coût de 595.688.15 \$. Les travaux en question seront effectués sur la rue Principale nord à partir de l'intersection Allen en direction de la future usine d'épuration des eaux.

# Super Soldes

## A WEEDON

Venez rencontrer Simon Fontaine, chez WEEDON AUTO sur la route 112

CHRYSLER DIT

## Merci Québec

WEEDON AUTO DIT "MERCİ L'ESTRIE"

EN VOUS OFFRANT UNE SÉLECTION DE VOITURES ET CAMIONS '85 AU BAS TAUX DE FINANCEMENT DE 9.9%

ET OUI. Jusqu'au 30 juin 1985, au taux de

# 9.9%

sur les modèles Horizon '85 Turismo '85 Reliant '85 LeBaron GTS '85 Laser et Daytona '85 Pick-up japonais '85

CHRYSLER DIT

## Merci Québec

WEEDON AUTO DIT "MERCİ L'ESTRIE"

ET VOUS FAIT ENCORE UNE FOIS PROFITER D'AUBAINES SPECTACULAIRES A L'ACHAT DE VOITURES OU CAMIONS 1985!

GENS DE L'ESTRIE C'EST A VOUS QUE NOUS DEVONS NOTRE SUCCES!

Venez rencontrer Gaston Dumas chez Weedon Auto sur la Route 112 à Weedon.

**\* LASER**  
2 portes  
**\$11 995**

**\* RELIANT**  
4 portes  
**\$9 195**

**ET CA CONTINUE!**

\* Transport et taxes en sus.

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 21H. LE SAMEDI DE 9H A 15H.

Gaston Dumas

Simon Fontaine

**WEEDON AUTOMOBILES (1977) INC.**

TÉL. (819) 877-2833

326, 2e Avenue, Weedon

CHRYSLER

*Tu m'étonneras toujours!*

VENTE SERVICE

# CANADA 1

# verre gratuit



**PETRO-CANADA**  
vous offre  
ce magnifique verre  
**CANADA 1**

à motif finement gravé  
à l'achat de 25 litres  
d'essence ou plus.

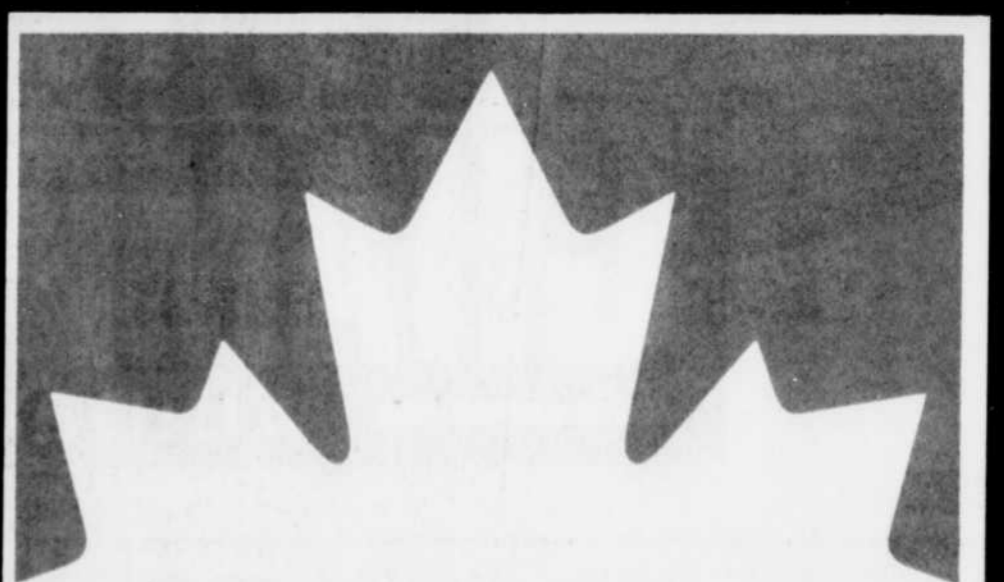
Conservez vos bons. Chaque fois que vous  
faites le plein, utilisez un bon pour obtenir  
gratuitement un magnifique verre.

L'offre est valable dans n'importe quelle  
station-service PETRO-CANADA  
participante.

<p><b>VERRE CANADA 1</b></p> <p>Gratuit à l'achat de 25 litres d'essence ou plus et sur présentation de ce bon d'échange à n'importe quelle station-service PETRO-CANADA participante.</p> <p>Limite: 1 (un) verre par bon d'échange.</p> <p>GRATUIT    Date limite: 31 juillet 1985    GRATUIT</p>	<p><b>VERRE CANADA 1</b></p> <p>Gratuit à l'achat de 25 litres d'essence ou plus et sur présentation de ce bon d'échange à n'importe quelle station-service PETRO-CANADA participante.</p> <p>Limite: 1 (un) verre par bon d'échange.</p> <p>GRATUIT    Date limite: 31 juillet 1985    GRATUIT</p>
<p><b>VERRE CANADA 1</b></p> <p>Gratuit à l'achat de 25 litres d'essence ou plus et sur présentation de ce bon d'échange à n'importe quelle station-service PETRO-CANADA participante.</p> <p>Limite: 1 (un) verre par bon d'échange.</p> <p>GRATUIT    Date limite: 31 juillet 1985    GRATUIT</p>	<p><b>VERRE CANADA 1</b></p> <p>Gratuit à l'achat de 25 litres d'essence ou plus et sur présentation de ce bon d'échange à n'importe quelle station-service PETRO-CANADA participante.</p> <p>Limite: 1 (un) verre par bon d'échange.</p> <p>GRATUIT    Date limite: 31 juillet 1985    GRATUIT</p>
<p><b>VERRE CANADA 1</b></p> <p>Gratuit à l'achat de 25 litres d'essence ou plus et sur présentation de ce bon d'échange à n'importe quelle station-service PETRO-CANADA participante.</p> <p>Limite: 1 (un) verre par bon d'échange.</p> <p>GRATUIT    Date limite: 31 juillet 1985    GRATUIT</p>	<p><b>VERRE CANADA 1</b></p> <p>Gratuit à l'achat de 25 litres d'essence ou plus et sur présentation de ce bon d'échange à n'importe quelle station-service PETRO-CANADA participante.</p> <p>Limite: 1 (un) verre par bon d'échange.</p> <p>GRATUIT    Date limite: 31 juillet 1985    GRATUIT</p>

Commencez  
votre  
collection

**DÈS MAINTENANT!**



**PETRO-CANADA®**

\* Marque de commerce de Petro-Canada

**UNE EXPÉRIENCE INCROYABLE!**

**FINANCEMENT INCROYABLE DE**

**6,9%**

**À L'ACHAT DES NOUVELLES  
FORD ESCORT, MERCURY LYNX 85**

Cette offre est temporaire; le financement est calculé en fonction de la somme totale à verser, et ce durant toute la durée du contrat, jusqu'à concurrence de 36 mois.



**SEULEMENT CHEZ**

**CHAMPAGNE**

WINDSOR

	FORD
	MERCURY